

## **Principales incidences négatives sur la durabilité**

### **BentallGreenOak**

#### **Règlement sur la communication d'information en matière de durabilité de l'UE (Sustainable Finance Disclosure Regulation [SFDR]), article 4**

#### **Aucune considération des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité**

Cette communication est faite par le groupe BentallGreenOak, en particulier BentallGreenOak (États-Unis) Limited Partnership, BGO US Real Estate LP, BentallGreenOak (Canada) Limited Partnership, BGO Capital (Canada) Inc., Partenaires de stratégies en capital de BentallGreenOak, LLC, BentallGreenOak Advisors (Hong Kong) Limited, BentallGreenOak Asia Advisor, LP, et BentallGreenOak Real Estate Advisors (Jersey) Limited (ensemble, « **BentallGreenOak** »), conformément à l'article 4(b) du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil sur les communications liées à la durabilité dans le secteur des services financiers (Council on sustainability-related disclosures in the financial services sector [SFDR]).

Le SFDR définit les « facteurs de durabilité » dans l'article 2(24) du SFDR comme « questions environnementales, sociales et relatives aux employés, respect des droits de la personne, lutte contre la corruption et lutte contre la corruption ».

Il n'y a pas de définition claire des « incidences négatives sur les principes » en vertu du SFDR, mais on comprend que cela signifie les effets des décisions d'investissement qui entraînent des incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

À l'heure actuelle, BentallGreenOak a choisi de ne pas tenir compte des incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. BentallGreenOak ne tient actuellement pas compte des principales incidences négatives parce que BentallGreenOak n'est pas en mesure de garantir qu'elle peut obtenir les données requises liées aux principaux indicateurs d'incidences négatives prévus en ce qui concerne les investissements sous-jacents. BentallGreenOak examinera cet enjeu annuellement en tenant compte de la qualité, de la fiabilité et de la disponibilité des données qu'elle est en mesure d'obtenir.

Nonobstant l'enjeu ci-dessus, BentallGreenOak reconnaît l'importance de tenir compte des principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. L'approche de BentallGreenOak en matière de gestion de la durabilité est directement liée à notre stratégie d'investissement et est conçue pour correspondre à une variété de risques pour les clients et les investisseurs et au rendement prévu. BentallGreenOak évalue et gère les facteurs de durabilité à la fois du point de vue de l'atténuation des risques et de la création de valeur, afin d'aider à améliorer la résilience financière et opérationnelle à long terme de ses actifs immobiliers.